Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_040-DE

Caulnes Commune	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 21 MAI 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 13 mai 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Olivier DESRIAC et Catherine REHEL, Adjoints Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD et Frédéric GASREL, Conseillers Municipaux Délégués Dominique BRIAND, Marc PRIOL, Stéphanie YVERGNIAUX, Gaëtane PICQUET, Fabien CHOLET, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Emeline JAN, Thierry DEBUIRE et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Était absente	Maryline CHOUX, Jérémy TANGUY, Adrien BOUDET, Tiphaine MEHEUST
Pouvoir	Maryline CHOUX donne pouvoir à Marc PRIOL, Jérémy TANGUY donne pouvoir à Jean-Yves NOGUES, Tiphaine MEHEUST donne pouvoir à Marylène BERHAULT
	Secrétaire de séance : Gaëtane PICQUET

FINANCES	N° DE L'ACTE : 2026-040
Objet : Tarifs des services communaux	

Vu la délibération n°2025-045 du 22 mai 2025 relative aux tarifs communaux 2025,

Vu la délibération n°2026-010 du 19 février 2026 relative à la modification des horaires du groupe scolaire La Fontaine Cariou et de la garderie à la rentrée 2026,

Vu le budget primitif 2026,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer,

Madame Marylène BERHAULT, Adjointe, propose de fixer les tarifs communaux de la manière suivante :

1) Services périscolaires et extrascolaires

L'inscription est obligatoire sur le portail familles pour tous les services périscolaires et extrascolaires.

Garderie

Garderie *			
01/08/2025		01/08/2026	
Matin	1,54 €	Matin	1,54 €
Soir jusqu'à 18h00	2,76 €	Soir jusqu'à 17h00	1,38 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_040-DE

		Soir jusqu'à 18h00	2,76 €
Soir de 18h01 à 19h00	3,44 €	Soir jusqu'à 19h00	3,44 €
Matin + soir jusqu'à 18h00	3,17 €	Matin + soir jusqu'à 17h00	2,52 €
Matin + soir de 18h01 à 19h00	4,02 €	Matin + soir jusqu'à 18h00	3,17 €
		Matin + soir jusqu'à 19h00	4,02 €

Pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits au groupe scolaire de Caulnes, la garderie est gratuite pour le 3ème enfant et les enfants suivants.

En cas de dépassement des horaires (après 19h00), le tarif correspond à 10 € par famille, par jour et par ¼ d'heure de dépassement.

Les enfants présents à la garderie sans avoir été inscrits au préalable (matin et/ou soir) seront facturés sur le tarif le plus élevé de la grille.

Toute inscription donne lieu à facturation sauf :

- Les absences pour cause de maladie (absence à l'école sur une partie de la journée ou la journée entière)
- Si l'absence de l'enfant est signalée au moins 24 heures avant le jour d'inscription sur le portail familles.

Restaurant scolaire

Enfants scolarisés		Tarifs A compter du 01/09/2026	
		Caulnais*	Hors Caulnais ou repas occasionnel
Repas	Quotient familial : De 0 à 1000	1,00 €	1,00 €
	Quotient familial : De 1001 à 1300	2,91 €	4,37 €
	Quotient familial : 1301 et plus	3,95 €	5,93 €

** Ou résidant dans une commune ayant signé une convention de prise en charge de la différence ou pour les enfants des communes extérieures inscrits en classe bilingue français-breton ne bénéficiant pas de cet enseignement dans leur commune.*

Autres usagers	Tarifs A compter du 01/09/2026
Repas – Agents communaux et stagiaires	Pris en charge par l'employeur
Repas enseignants	6,56 €
Repas - Personnes extérieures	7,32 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_040-DE

Extrait du règlement des services périscolaires pour le restaurant scolaire

Toute inscription donne lieu à facturation sauf :

- Si l'absence de l'enfant est signalée au moins 8 jours avant le jour du repas sur le portail familles.
- En cas de maladie (absence à l'école sur une partie de la journée ou la journée entière), les repas ne sont plus facturés à partir du 2ème jour d'absence (1 jour de carence est appliqué). Les responsables légaux doivent informer la mairie par écrit de l'absence de l'enfant.

Accueil de loisirs

Accueil de loisir du mercredi et des vacances				
	2025		2026	
	Journée avec repas	½ journée avec repas	Journée avec repas	½ journée avec repas
QF <331	6,50 €	5,00 €	6,6 €	5,1 €
QF de 331 à 650	8,50 €	6,50 €	8,7 €	6,6 €
QF de 651 à 800	11,50 €	8,50 €	11,7 €	8,7 €
QF de 801 à 1100	13,50 €	10,00 €	13,8 €	10,2 €
QF de 1101 à 1310	14,50 €	11,00 €	14,8 €	11,2 €
QF > 1310	16,50 €	12,50 €	16,8 €	12,8 €
Hors commune*	18,00 €	14,00 €	18,4 €	14,3 €

** A l'exception des communes ayant signé une convention de participation à la prise en charge du déficit.*

Un tarif dégressif applicable aux enfants présents à la journée :
- 10 % pour le 2ème enfant
- 20 % à partir du 3ème enfant

Extrait du règlement des services périscolaires pour l'accueil de loisirs

Toute inscription donne lieu à facturation sauf :

- Les absences pour cause de maladie (sur présentation d'un certificat médical), pour hospitalisation de l'enfant (certificat hospitalier)
- Si l'absence de l'enfant est signalée au moins une semaine avant le jour d'inscription.

Espace jeunes

La tarification s'applique pour les activités qui engagent des prestations extérieures et/ou du transport.

Type d'activité	Type 1 : Activité avec prestation et/ou transport inférieur à 15 € par jeune	Type 2 : Activité avec prestation et/ou transport entre 15 € et 25 € par jeune	Type 3 : Activité avec prestation et/ou transport supérieur à 25 € par jeune
Tarif	6 €	11 €	16 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_040-DE

Extrait du règlement des services périscolaires pour l'espace jeunes

Toute inscription donne lieu à facturation sauf :

- Les absences pour cause de maladie (sur présentation d'un certificat médical), pour hospitalisation du jeune (certificat hospitalier)
- Si l'absence est signalée au moins une semaine avant le jour d'inscription.

Règles pour les services dont le tarif dépend du quotient familial

La facturation des services périscolaires est établie selon :

- Le dernier quotient familial connu lors de la rentrée scolaire,
- Le dernier quotient familial connu au moment de l'arrivée de la famille en cas d'inscription en cours d'année scolaire,
- Le quotient familial connu à partir de la date de fourniture des justificatifs pour les familles qui n'avaient pas fourni les éléments nécessaires avant.

Les familles qui déménagent en cours d'année et dont les enfants restent scolarisés à l'école La Fontaine Cariou conservent jusqu'à la fin de l'année scolaire le tarif pour les Caulnais. Pour les familles qui emménagent en cours d'année scolaire mais scolarisent leur-s enfant-s dès la rentrée scolaire, il est appliqué le tarif pour les Caulnais.

Pour une famille qui se trouve en situation de résidence alternée, si un des parents réside à Caulnes, la famille bénéficie du tarif pour les Caulnais.

Pour les familles d'accueil dont les enfants sont pris en charge par la maison du département, les tarifs suivants seront appliqués :

- Accueil de loisirs : 13,8 €
- Restaurant scolaire : 2,91 €

A la demande des grands-parents Caulnais, accueillant leurs petits-enfants extérieurs à la commune souhaitant utiliser le service exceptionnellement, ils peuvent bénéficier du tarif pour les Caulnais.

Pour les familles dont l-es enfant-s fréquentent l'accueil de loisirs, si un grand-parent réside à Caulnes, la famille bénéficie du tarif pour les Caulnais, en fonction du quotient familial des parents.

Pour les agents municipaux travaillant à l'accueil de loisirs, le tarif appliqué pour leurs enfants correspond à la catégorie la plus basse.

Justification du quotient familial :

Pour les familles allocataires de la CAF et de la MSA, il est demandé le numéro d'allocataire. Par convention avec la CAF et la MSA, le responsable peut consulter le quotient familial des parents avec un accès réservé et confidentiel (CDAP), sous réserve de l'accord signé de la famille.

Sans production des éléments justificatifs nécessaires à la détermination du Quotient Familial, les familles se verront appliquer le tarif de la tranche la plus élevée pour le mois achevé et ceci jusqu'à réception des documents nécessaires. Le Quotient Familial sera alors recalculé le début du mois suivant sans rétroactivité possible de la facturation, c'est-à-dire sans régularisation des factures précédemment émises. Les familles peuvent également s'opposer à la consultation ou au calcul de leur Quotient Familial. Dans ce cas, elles se verront également appliquer le tarif de la tranche la plus élevée.

Pour les personnes dépendant d'un autre régime : il appartient aux familles de fournir une attestation ou un courrier faisant apparaître le quotient familial ou le dernier avis d'imposition. En l'absence de documents justificatifs, le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_040-DE

Dans l'éventualité où les personnes affiliées à un régime permettant d'accéder automatiquement au quotient familial, les règles appliquées aux personnes allocataires de la CAF sont également applicables.

2) Services municipaux

Services				
		01/09/2025	01/09/2026	Evolution 2025/2026
Marché	Droit de place	Gratuit	Gratuit	
	Electricité	0,70 €	0,70 €	0%
Terrain de tennis	Carte famille	49,68 €	50,67 €	2%
	Carte jeune 10-18 ans	25,72 €	26,24 €	2%
	Heure	7,40 €	7,54 €	2%
	Semaine	25,72 €	26,24 €	2%
Photocopies	Format A4 - recto	0,50 €	0,50 €	0%
	Format A4 - recto-verso	0,60 €	0,60 €	0%
	Format A3 - recto	0,75 €	0,75 €	0%
	Format A3 - recto-verso	0,95 €	0,95 €	0%
Transport scolaire	Par enfant et par trimestre *	36,44 €	37,17 €	2%
Concession cimetière	15 ans	63,44 €	64,71 €	2%
	30 ans	119,08 €	121,46 €	2%
	50 ans	213,26 €	217,53 €	2%
Cave urne	15 ans	202,43 €	206,48 €	2%
	20 ans	260,89 €	266,11 €	2%
	30 ans	400,54 €	408,55 €	2%
Colombarium	10 ans	250,07 €	255,07 €	2%
	15 ans	374,56 €	382,05 €	2%
	20 ans	499,05 €	509,03 €	2%
	30 ans	751,28 €	766,31 €	2%

**Pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits au groupe scolaire de Caulnes, le tarif du transport scolaire est réduit de moitié pour le 3ème enfant et les enfants suivants.*

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_040-DE

3) Location et mise à disposition de salles communales

Salle des fêtes				
	Grande et petite salles		Petite salle	
	Caulnes	Hors commune	Caulnes	Hors commune
Bal - thé dansant	265 €	434 €		
Banquet/buffet avec bal/mariage *	306 €	510 €	153 €	224 €
Repas de famille *				
Réunion	102 €	153 €	61 €	72 €
Vin d'honneur	82 €	102 €	51 €	61 €
Chauffage (par jour)	66 €	66 €	36 €	36 €
Heure de ménage agent communal (Etat des lieux non satisfaisant)	51 €	51 €	51 €	51 €
Sonorisation et vidéoprojecteur	inclus	Inclus	inclus	Inclus
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

** Le tarif pour le second jour est réduit de moitié.*

Pour les associations de la commune, la salle des fêtes est mise à disposition gratuitement pour l'organisation d'un évènement par an. Pour toute utilisation supplémentaire, la salle est louée selon les modalités ci-dessus.

Maison des association (salle de réunion) – Tarif annuel		
Activité à but lucratif	Réunion régulière : 1 à 2 séances par semaine (maximum)	156 €
	Réunion ponctuelle	76 €
Activité associative à but non lucratif		Gratuit
Réservation pour les habitants de Caulnes	Réunion	71 €
	Vin d'honneur	63 €
	Repas de famille	127 €
	Chauffage	30 €

Mise à disposition d'un bureau de permanence pour une activité professionnelle	
Utilisation ponctuelle ou 1 à 2 journées par semaine (tarif par semaine)	10 €
Plus de 2 journées par semaine (tarif par semaine)	20 €

** Deux demi-journées équivalent à une journée.*

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_040-DE

4) Location de vaisselle et remplacement de la vaisselle et du mobilier détérioré ou perdu

FORMULE REPAS	Caulnes	Hors commune
Forfait de 1 à 50 personnes	23,33 €	29,55 €
Forfait de 51 à 100 personnes	46,64 €	52,87 €
Forfait de 101 à 150 personnes	69,97 €	76,19 €
Forfait de 151 à 200 personnes	93,30 €	99,52 €
FORMULE BUFFET		
Forfait de 1 à 50 personnes	15,54 €	19,44 €
Forfait de 51 à 100 personnes	31,10 €	38,87 €
Forfait de 101 à 150 personnes	46,64 €	58,31 €
Forfait de 151 à 200 personnes	62,20 €	77,74 €
FORMULE VIN D'HONNEUR		
Forfait de 1 à 50 personnes	7,77 €	15,54 €
Forfait de 51 à 100 personnes	11,66 €	23,33 €
Forfait de 101 à 150 personnes	15,54 €	31,10 €
Forfait de 151 à 200 personnes	19,44 €	38,87 €

Remplacement de la vaisselle et du mobilier	
	(Prix unitaire - remplacement)
ASSIETTES	
Assiette plate 25 cm	2,57 €
Assiette creuse 25 cm	2,72 €
Assiette plate 20 cm	2,28 €
Bol 53 cl	1,33 €
Tasse de thé 15 cl	2,63 €
Soucoupe à thé	1,68 €
VERRES	
Verre à vin 19 cl	1,63 €
Verre à vin 16 cl	1,53 €
Flûte	1,34 €
COUVERTS	
Fourchette de table	1,11 €
Cuillère à soupe	1,11 €
Cuillère à café	0,71 €
Couteau de table	2,65 €
ACCESSOIRES DE TABLE	
Corbeille à pain en inox	5,25 €
Ramequin en duralex	0,66 €
Plateaux à poissons	9,57 €
Légumier en inox, dia, 24 cm	8,25 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_040-DE

Soupière en inox, dia, 24 cm	12,37 €
Pot à eau à bec Inox	26,44 €
Plateaux en plastique 45,7 X 35,7	7,13 €
ACCESSOIRE DE CUISINE - Rangement	
Casier de lavage & rangement verres à pied	58,00 €
Godet à couverts	2,76 €
Casier de lavage de couverts en vrac	28,69 €
Casier de lavage pour les plateaux	28,69 €
Chariot Inox 3 plateaux	352,98 €
ACCESSOIRES DE CUISINE - Accessoires de découpe	
Sécateur à volaille	12,37 €
Planche de découpage en polyst rigide	23,62 €
Couperet en inox, long 19 cm	27,00 €
Fourchette droite en inox, Long 33 cm	12,36 €
Spatule large, coudée, en inox	36,57 €
Couteau à trancher, long 25 cm	20,25 €
Couteau à pain, long 18 cm	8,25 €
Couteau à jambon, Long 28 cm	16,69 €
Couteau "idéal" en alu, Long 25 cm	20,62 €
Couteau d'office, Long 10 cm	2,71 €
Eplucheur	2,15 €
Contenants	
Faitout inox, dia 40 cm	116,34 €
Faitou alu, 50 cm	132,02 €
Marmite traiteur en inox, dia, 36 cm	122,69 €
Poêle en tôle forte, dia,36 cm	23,26 €
Bassine en inox 35 cm	32,81 €
Casserole alu 34 cm	28,88 €
Casserole alu 32 cm	54,26 €
Marmite traiteur alu 50 cm	228,58 €
Couvercle de marmite alu 50 cm	22,39 €
Accessoires divers	
Ecumoire en inox, dia 14 cm	14,43 €
Cuillère à pot en inox, dia 8 cm	8,97 €
Cuillère à pot en inox dia 14 cm	18,50 €
Araignée en inox	13,14 €
Fouet inox, Long 35 cm	12,94 €
Spatule en hêtre, long 35 cm	1,88 €
Passoire à gras	54,75 €
Plaque de rôtisseur 60 X 48	81,76 €
Passoire "chinois" 23 cm	16,88 €
Plat inox	51 €
Mobilier	
Chaise	51 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_040-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **VALIDE les tarifs communaux précisés ci-dessus à compter du 1er septembre 2026 (sauf mention contraire précisée dans la délibération),**
- **MODIFIE le règlement des services périscolaires afin d'actualiser les tarifs et les modalités de facturation,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait à Caulnes le 10 juin 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL



Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_040-DE